



Haute-Normandie

Enquête sur l'eau et l'assainissement en 2008

De l'eau plus chère et une consommation modérée

L'eau potable en Haute-Normandie est l'une des plus chères de France, mais les haut-normands sont économes, ce qui réduit leur facture. L'intercommunalité progresse pour la gestion des services d'eau et d'assainissement, elle est nettement plus développée que dans le reste du pays. La gestion en régie, bien qu'en augmentation sensible, reste moins pratiquée qu'au niveau national.

La consommation modérée réduit la facture

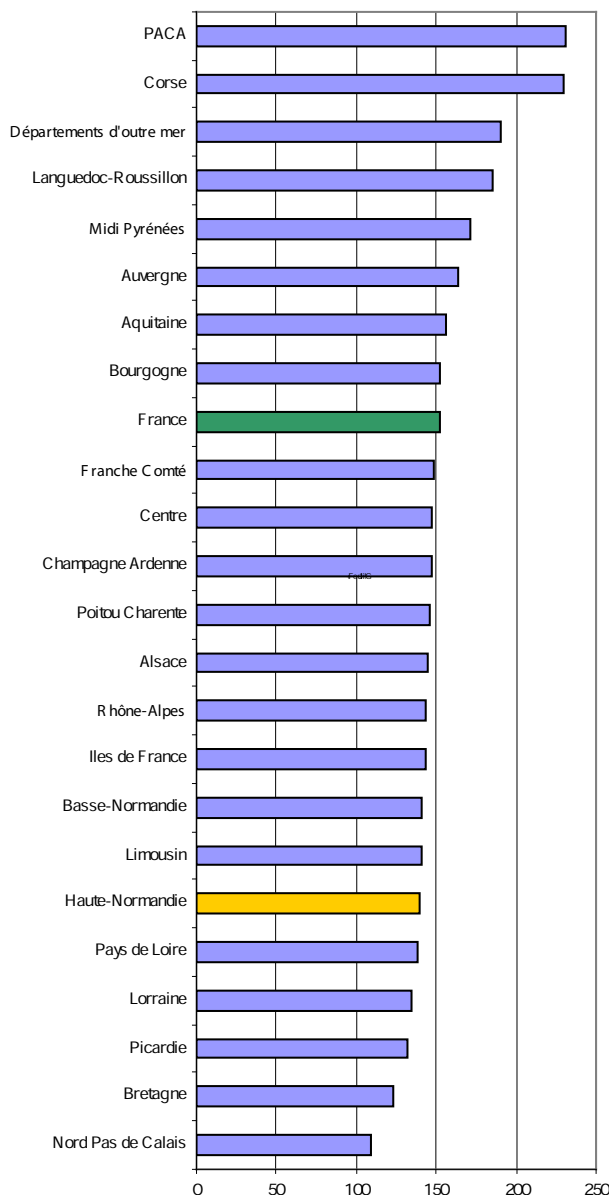
Avec une consommation domestique moyenne de 140 litres d'eau par habitant et par jour, contre 152 litres en France, la Haute-Normandie figure dans le top six des régions les plus économes. Cette bonne position doit beaucoup au climat ; les régions du nord figurent en tête de liste alors que celles du Sud arrivent en queue de peloton. La situation est cependant contrastée : 130 litres par jour et par habitant en moyenne en Seine-Maritime ; 161 litres dans l'Eure.

La consommation modérée permet de réduire la facture, car en Haute-Normandie comme dans les autres régions du Nord-Ouest, l'eau est plus chère qu'ailleurs : 3,70 euros en moyenne par mètre cube pour les usagers bénéficiant de l'assainissement collectif contre 3,39 euros en France. C'est l'un des prix les plus élevés au niveau national ; il est équivalent à celui des régions Picardie, Ile de France et Basse-Normandie. Deux régions seulement payent l'eau plus chère, le Nord-Pas de Calais et la Bretagne. Depuis la dernière enquête en 2004, le prix a progressé de 11 %, principalement du fait de l'augmentation de la part assainissement.

Car c'est l'assainissement qui coûte cher. En Haute-Normandie, il est facturé 2,19 euros par mètre cube en moyenne contre 1,81 euros au niveau national. C'est le prix à payer pour protéger le milieu naturel qui reçoit les rejets et donc améliorer la collecte et les traitements. En revanche, l'eau potable est un peu moins chère dans la région : 1,54 euros par mètre cube contre 1,59 euros pour la France entière. Ceci s'explique par le fait que pour 57 % des usagers, la ressource, qui provient exclusivement de nappes souterraines, ne nécessite souvent que des traitements simples de potabilisation alors qu'au niveau national, 61 % des abonnés sont alimentés par des eaux nécessitant des traitements de potabilisation complexes.

Avec une eau sensiblement plus chère mais une consommation modérée, les haut-normands dépensent en moyenne 189 euros par an et par habitant pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement collectif, ce qui au final rapproche la facture d'eau régionale de la moyenne nationale qui se situe à 183 euros.

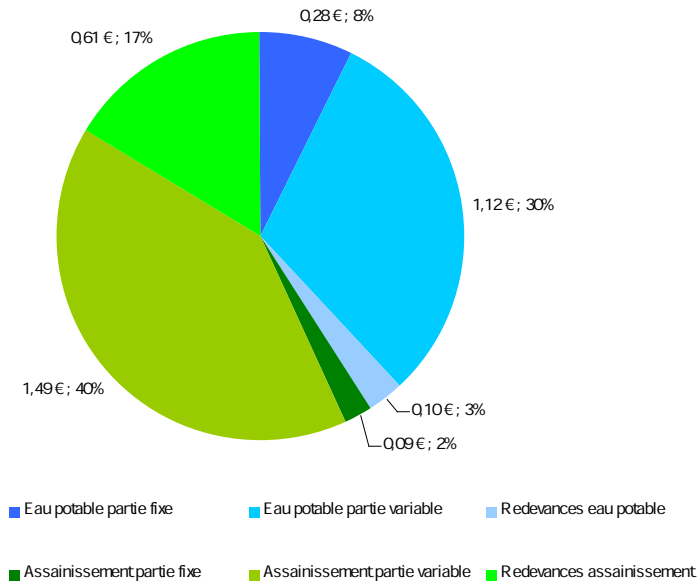
Consommation domestique par habitant et par jour (en litres)



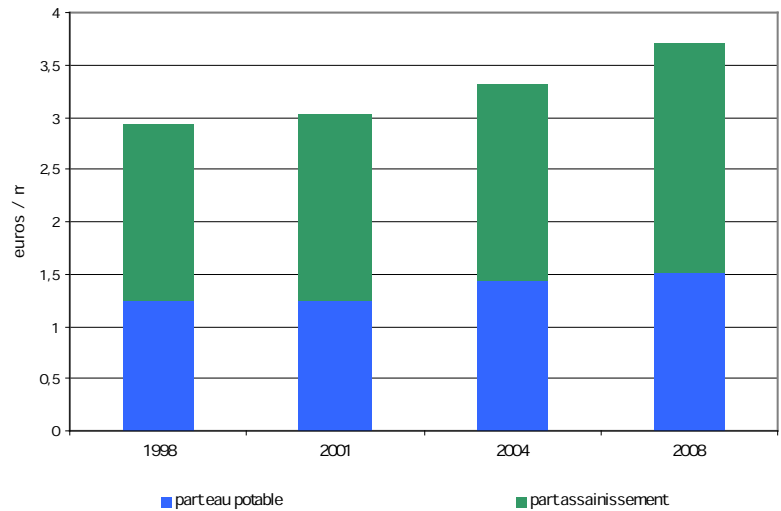
Note



Composition du prix de l'eau (€/m3)



Evolution du prix de l'eau entre 1998 et 2008



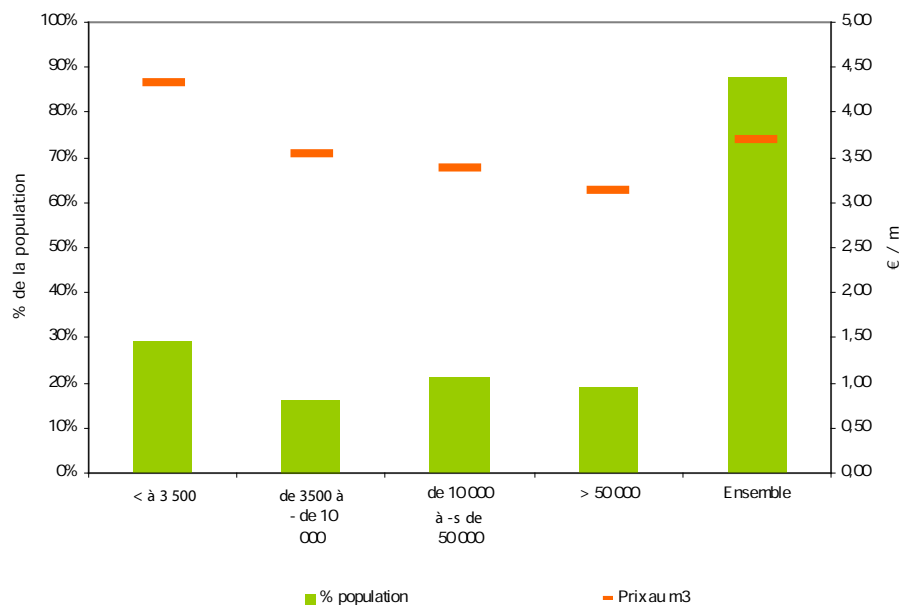
Des disparités locales importantes

Derrière la moyenne se cachent de grandes disparités : près de 5 euros d'écart au mètre cube entre la commune la moins chère et la commune la plus chère de l'échantillon d'enquête.

Le prix de l'eau dépend de nombreux facteurs qui expliquent les variations locales. Outre le type de service offert, et les niveaux de traitement, le nombre d'abonnés et la densité des réseaux sont des paramètres déterminants. Ainsi, le prix moyen au m3 est plus élevé dans la tranche des communes de moins de 3 500 habitants, puis il décroît avec l'importance de la population desservie.

Le mode de gestion est également un facteur de variation de prix important. Entre la gestion en régie et la gestion en délégation, la différence de prix au mètre cube est de 29 centimes en moyenne pour la part eau potable et de 43 centimes pour la part assainissement en faveur de la régie. Cependant, pour analyser correctement ces différences, il conviendrait de prendre en compte les conditions particulières d'exploitation des réseaux et les performances des services offerts en matière d'entretien, de rendement et de respect des normes de rejets.

Prix de l'eau et % de la population concernée selon la taille des communes
Prix moyen au m3 avec assainissement collectif



Note de lecture : Dans l'ensemble de la Haute-Normandie, le prix moyen est de 3,70 euros, il s'applique aux 88 % de la population raccordés à l'assainissement collectif.

Organisation des services de l'eau : la délégation domine largement mais perd du terrain

L'organisation des services d'eau est complexe. Chaque commune peut choisir d'en assurer elle-même la responsabilité ou de la confier à une organisation intercommunale. La collectivité en charge des services peut en assurer directement la gestion « en régie » ou la confier à un prestataire privé « en délégation ». Pour chacun des services : production d'eau potable, distribution, collecte des eaux usées et assainissement, la collectivité peut faire un choix différent.

Par rapport à l'ensemble de la France, la Haute-Normandie se distingue par un développement plus fort de l'intercommunalité et par une place plus importante accordée à la gestion en délégation.

L'intercommunalité est devenue la règle générale pour l'organisation des services d'eau. 98 % des communes de la région ont fait ce choix pour l'eau potable et 82 % des communes équipées l'ont fait pour l'assainissement collectif ; elles représentent respectivement 95 et 86 % de la population desservie. Par comparaison, en France

l'intercommunalité concerne 74 % des communes pour l'eau potable est seulement 45 % pour l'assainissement collectif ; pour ces deux services, elles représentent environ 70 % de la population desservie.

Pour la gestion des services, la délégation reste très majoritaire. Seulement 16 % des communes haut-normandes ont choisi la régie pour gérer l'eau potable et 19 % pour gérer l'assainissement collectif. C'est peu comparé aux 48 % des communes françaises qui ont fait ce choix pour l'eau potable et aux 66 % qui l'ont fait pour l'assainissement. Ramenée à la population desservie, la situation pour l'eau potable est comparable entre la région et la France avec respectivement 34 % et 30 % des usagers gérés en régie ; elle reste très en deçà pour l'assainissement avec seulement 28 % des usagers en régie contre 48 % au niveau national. Toutefois, la gestion en régie progresse, elle ne concernait que 11 % des communes en 2004. Il s'agit bien par rapport aux enquêtes précédentes d'un retournement de tendance que l'on observe également au niveau national.

Mode de gestion des services d'eau en pourcentage du nombre de communes

	Eau potable			Assainissement		
	2001	2004	2008	2001	2004	2008
Organisation communale	6,3 %	3,6 %	1,9 %	22,9 %	18,1 %	18,40 %
Dont régie	1,3 %	0,4 %	0,5 %	10,0 %	2,6 %	8,93 %
Dont délégation ou mixte	5,0 %	3,2 %	1,4 %	12,9 %	15,5 %	9,33 %
Organisation intercommunale ou mixte	93,7 %	96,4 %	98,1 %	77,1 %	81,9 %	81,60 %
Dont régie	11,1 %	10,4 %	15,7 %	5,7 %	8,3 %	10,00 %
Dont délégation ou mixte	82,6 %	86,0 %	82,4 %	71,4 %	73,6 %	71,60 %

L'assainissement collectif moins développé

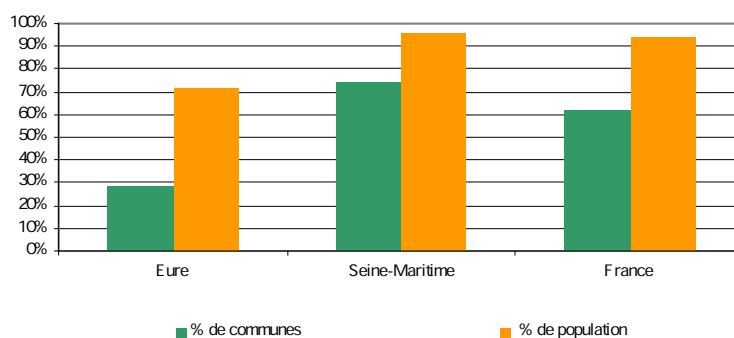
Le niveau d'équipement en assainissement collectif est plus faible en Haute-Normandie qu'au niveau national. Sur les 1420 communes de la région, 750 proposent ce service, soit 53 %, un chiffre en progression de 17 % entre 2001 et 2008. Sur un total de 835 000 logements, 664 000 sont raccordés à une station d'épuration soit 78 % du parc, ce qui représente 88 % de la population. Pour l'ensemble de la France, le taux de communes équipées est de 61 % ; la proportion de logements raccordés atteint 82 % et représente 94 % de la population.

Cette situation reflète le caractère rural de la région. En zone d'habitat dispersé, l'assainissement non collectif est souvent considéré comme un bon compromis technico-économique pour la gestion des rejets. En Seine-Maritime, département fortement ur-

banisé, l'assainissement collectif est beaucoup plus développé et comparable à la situation nationale : 74 % des communes sont équipées ; 88 % des logements sont raccordés et 95 % de la population du département bénéficie du service. Dans l'Eure, plus rurale, la proportion de communes équipées n'est que de 29 % ; la proportion de logements raccordés est de 59 % et 72 % de la population bénéficie du service.

La proportion de logements non desservis par l'assainissement collectif est beaucoup plus forte dans les communes rurales. Elle est de 90 % dans les communes de moins de 400 habitants, elle passe à 56 % dans les communes de 400 à 1000 habitants et tombe à 0,8 % dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Assainissement collectif
Pourcentage des communes équipées et de population desservie



Montée en puissance des services d'assainissement non collectifs

Partout où l'assainissement collectif n'est pas assuré, c'est l'assainissement individuel qui le remplace. En Haute-Normandie, 174 000 logements, non raccordés aux réseaux collectifs (et non raccordables) sont concernés, dont 60 % sont situés dans l'Eure. Ce type d'assainissement fait l'objet d'un service spécifique : le service public d'assainissement non collectif (SPANC), dont la responsabilité incombe aux communes. Il consiste à contrôler la conformité et le bon entretien des équipements individuels et, à l'initiative des collectivités, de proposer aux usagers des prestations de réhabilitation et de maintenance. La

quasi-totalité des communes a choisi d'assurer le SPANC dans le cadre de l'intercommunalité et 61 % d'entre elles de le gérer en régie.

Dans le cadre du SPANC, les communes sont tenues d'effectuer avant la fin 2012, un contrôle de fonctionnement et d'entretien de toutes les installations de plus de 8 ans. En 2008, lors de l'enquête, 103 000 installations avaient déjà été contrôlées et seulement 40 % d'entre elles avaient été jugées conformes. Un résultat qui atteste de l'intérêt de ce service.

Méthodologie

L'enquête 2008 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par les services statistiques du Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Elle a bénéficié d'un cofinancement de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les précédentes enquêtes ont été réalisées en 1998, 2001 et 2004. Le millésime de l'enquête désigne l'année de référence pour les données recueillies.

Elle a été réalisée entre fin 2009 et début 2010 par le SRISE Haute-Normandie, par enquêteur auprès d'un échantillon représentatif de 167 communes et auprès des groupements auxquels ces communes appartiennent. Le tirage des communes est réalisé par strates selon leur taille. Les taux de sondage vont de 1 (exhaustivité) pour les communes de plus de 10 000 habitants à 1/20 pour les communes de moins de 400 habitants. Les données publiées sont extrapolées aux 1420 communes de la région ; les données concernant le prix de l'eau sont calculées en pondérant les prix communaux par les populations des communes au recensement de la population en 2006. Le prix du mètre cube correspond à une facture type de 120 mètres cube.

Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF – SRISE de Haute-Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Directeur de la publication : Philippe SCHNÄBELE
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
Composition et impression : SRISE
Dépôt Légal : A parution
I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
DE HAUTE-NORMANDIE
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
Tél. : 02.32.18.95.93 – fax : 02.32.18.95.97
Mél : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr